



Institut National  
Universitaire  
**Champollion**

Campus d'Albi

## Programme d'échanges Erasmus+

### Mobilité d'enseignement

### Mobilité du personnel à des fins de formation de l'enseignement supérieur

Relations Internationales

Mél :  
relations.internationales@  
univ-jfc.fr

#### **Objectif**

Pour les enseignants et l'ensemble des personnels des Etablissements d'Enseignement Supérieur (EES), l'acquisition et le partage de connaissances et de savoir-faire participent à l'amélioration de la qualité des enseignements, à l'innovation, ainsi qu'au développement professionnel, tout en renforçant les coopérations entre établissements européens et les entreprises.

**La durée et le financement de la mobilité sont calculés en fonction du nombre et du montant accordés dans la convention Erasmus+.**

#### **Types de mobilités**

- ***Mobilités d'enseignement***

L'organisation d'accueil doit être un EES d'un pays participant au programme en possession d'une charte Erasmus pour l'enseignement supérieur ou un EES d'un pays partenaire reconnu par les autorités compétentes et ayant signé un accord interinstitutionnel avec le partenaire issu d'un pays participant au programme.

La durée de la mobilité est déterminée par le montant de la subvention accordée (entre 2 et 5 jours).

Une activité d'enseignement comprend au minimum 8 heures d'enseignement.

- ***Mobilités du personnel à des fins de formations***

Cette mobilité s'adresse à tout le personnel d'un EES (personnels enseignants, administratifs, techniques, etc.).

La durée de la mobilité est déterminée par le montant de la subvention accordée (entre 2 et 5 jours).

La mobilité peut s'effectuer au sein d'un établissement, d'une entreprise ou d'un organisme de formation dans un des pays partenaire de l'Union européenne.

Campus d'Albi  
Place de Verdun

Tél. : 05 63 48 17 17

81012 Albi Cedex 9

[www.univ-jfc.fr](http://www.univ-jfc.fr)





### **Financement de la mobilité**

Les frais de voyage et de séjour sont pris en charge dans le cadre de la subvention Erasmus+.

Conformément au guide financier Erasmus+ l'établissement versera au personnel **une enveloppe financière forfaitaire.**

#### **Le forfait comprend la contribution aux :**

- **Frais de séjour** calculés en fonction de la durée d'activité et du pays de destination.
- **Frais de voyage** (Aller/retour) calculés en fonction de la distance kilométrique entre le lieu de résidence administrative du personnel et le lieu de destination.

**Toutes les mobilités doivent être effectuées avant le 30 mai.**

### **Procédure**

Le dossier de candidature est disponible sur le site (intranet), à retourner par mail complété accompagné des pièces justificatives notamment **la lettre d'invitation** au service Relations Internationales.

Tout dossier incomplet sera refusé.